

## Département du Gard



### Mairie de Saint-Césaire-de-Gauzignan

#### Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2020 à 18h30

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 25 11 2020

**Présents :** Bonnal Elisabeth ; Bourrassol Séverine ; Bousquet Alain ; Fleury-Lesauvage Jean-Luc ; Gras Frédéric ; Guiraud Mireille ; Prat Romain ; Rauzier Ellen ; Rousset Mathieu ; Damien Trouillas;

**Absente excusée :** Nathalie PETIT qui a donné procuration à Elisabeth BONNAL

**Secrétaire de Séance :** Damien TROUILLAS

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 octobre 2020 ; Le Procès-verbal ne soulève aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

#### D2020\_0048 / Objet : Décision Modificative Chapitre 16

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 16 (article 1641) sont insuffisants pour payer la totalité des annuités des emprunts et propose la modification budgétaire suivante :

Imputation	Ouvert	Réduit
DI 16 1641 OPFI	1000.00	
Di 21 2111 OPNI		1000.00

Détail par section	Ouvertures	Invest.	Fonct.	Equilibre	
Dépense :		1000.00		Solde ouvertures	1000.00
		1000.00		Solde Réductions	1000.00
Equilibre :	Ouv . -Red.				

Après discussion, à l'unanimité des présents, les conseillers municipaux approuvent la modification budgétaire proposée.

**D2020\_0049 / Objet : Subvention Parking communal : Plan de financement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la création d'un parking communal sur la parcelle B986 lieu-dit « Cadenat », un estimatif des travaux a été réalisé, il s'élève à un montant de 43 096,20€ HT soit 51 715,44€ TTC. Compte-tenu du coût de ces travaux Monsieur le Maire a proposé lors du conseil municipal du 27 octobre 2020 de présenter des dossiers de demande de subvention auprès des services de l'État, du Conseil Départemental et d'Alès Agglomération pour la réalisation de cet investissement. Il rappelle, que le projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention des subventions demandées et en fonction des possibilités financières de la commune. L'avant-projet et l'autorisation de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention ont été actés. Il convient à présent d'insérer le plan de financement de l'opération projetée afin de compléter les délibérations prises.

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré les conseillers approuvent le plan de financement annexé à la présente délibération.

\*Annexe 1 en PJ du PV

**D2020\_0050 / Objet : Pose d'une grille à l'école communale**

Monsieur le Maire explique que l'enseignante a demandé à la municipalité s'il était possible de poser une grille devant le porche d'entrée de l'école pour des raisons de sécurité. Des devis ont été demandés au préalable afin de connaître le coût de cette réalisation. Avant d'entamer l'étude des devis, Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de se prononcer sur cette requête. Après discussion et après en avoir longuement délibéré les conseillers décident de ne pas donner suite à cette demande. Ils indiquent être plus favorables à un déplacement de l'entrée de l'école soit par le portail de la cour, soit par l'entrée de la garderie. Cette possibilité sera étudiée et proposée afin de répondre au mieux à la problématique posée.

**D2020\_0051 / Objet : Remplacement de l'agent technique (Agent Polyvalent des services techniques)**

Monsieur le Maire indique que le contrat à durée déterminée de l'agent technique Marcel CARBONELL arrive à échéance le 8 février 2021. En accord avec Monsieur CARBONELL, il a été convenu d'un non renouvellement de contrat, qui a été notifié à l'intéressé le 8 décembre 2020. Monsieur le Maire rappelle néanmoins la nécessité pour la commune d'avoir un agent des services techniques pour l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces publics.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le recrutement d'un nouvel agent pour assurer les fonctions d'agent techniques polyvalent.

Après en avoir longuement discuté le Conseil Municipal approuve le recrutement d'un nouvel agent des services techniques à temps non complet (17h30 ou 20h hebdomadaire).

Les modalités du recrutement seront définies lors d'une prochaine réunion de travail.

La procédure de recrutement sera menée conjointement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à raison de 20h hebdomadaire.

**Descriptif du poste :**

- Grade d'emploi: Adjoint Technique Territorial
- Motif : Art 3-3-3<sup>e</sup> alinéa (commune de moins de 1000 habitants)
- Nature des fonctions : agent polyvalent (voirie, espaces publics et verts, bricolage, entretien, maintenance...)
- Rémunération : Grille indiciaire Catégorie C - échelle C1 (IB354/IM 330)

Le Maire propose à l'assemblée :

**FONCTIONNAIRES**

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires ; La rémunération se fera selon la grille indiciaire de la catégorie C - échelle C1 (IB 354/IM 330).  
Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par la loi.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er février 2021

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint Technique Territorial

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

**ADOPTÉ :**

À 10 voix pour  
À une voix contre  
À zéro abstention

**D2020\_0052 / Eau Potable - Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS 2019) de l'ex Syndicat de la Vallée de la Droude**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D.2224-3 précisant que le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, qu'il a reçu de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale auquel la commune adhère,

**Vu** la loi NOTRe du 7 août 2015 ayant entraîné le transfert de la compétence eau potable à Alès Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi que la dissolution du Syndicat de la Vallée de la Droude,

**Vu** la délibération C2020\_07\_29 du Conseil de Communauté en date du 12 octobre 2020 approuvant les rapports relatifs au prix et la qualité du service public de l'eau, exercice 2019, des Syndicats d'eau dissous, et notamment celui du Syndicat de la Vallée de la Droude,

**Considérant** la note établie par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse afin d'informer les collectivités sur les actions aidées par l'Agence de l'Eau, la fiscalité de l'eau, et la qualité des eaux, et qui doit être jointe au rapport sur le prix et la qualité du service,

**APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE,**

**PREND ACTE**

Du rapport annuel 2019, présenté par Monsieur le Maire, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'ex Syndicat de la Vallée de la Droude, joint à la présente délibération.

**D2020\_0053 / Rénovation Atelier Municipal : demande fonds de concours exceptionnel à la Communauté d'Alès Agglomération**

Monsieur le Maire explique que la rénovation de l'atelier municipal situé Place de la Mairie a été plusieurs fois évoquée en réunion du conseil. Il précise qu'il serait à présent opportun de lancer ce projet de réhabilitation afin de rendre le local technique plus fonctionnel.

Il indique que considérant le plan de relance des entreprises, il est possible de présenter ce dossier dans le cadre d'une demande de fonds de concours exceptionnel auprès de la Communauté d'Alès Agglomération.

Il rappelle que le devis estimatif des travaux s'élève à un montant de 34 365 euros HT.

Le plan de financement de cette opération de rénovation du bâtiment pourrait être le suivant :

- DSIL (Services de l'État) : 10 309 euros soit 30%
- Fonds de concours exceptionnel (Alès Agglomération) : 11 684 euros soit 34%
- Fonds propres (Commune) : 12 372 euros soit 36%

Après débat et délibération, les conseillers municipaux présents valident :

- La demande de fonds de concours exceptionnel auprès d'Alès Agglomération pour le projet cité ci-dessus.
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire explique que la rénovation de l'atelier municipal situé Place de la Mairie a été plusieurs fois évoquée en réunion du conseil. Il précise qu'il serait à présent opportun de lancer ce projet de réhabilitation afin de rendre le local technique plus fonctionnel

Il indique l'État lance un appel à projet au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriale et que ce projet pourrait s'inscrire dans ce cadre, appelé « France Relance ».

Il rappelle que le devis estimatif des travaux s'élève à un montant de 34 365 euros HT.

Le plan de financement de cette opération de rénovation du bâtiment pourrait être le suivant :

- DSIL (Services de l'État) : 10 309 euros soit 30%
- Fonds de concours exceptionnel (Alès Agglomération) : 11 684 euros soit 34%
- Fonds propres (Commune) : 12 372 euros soit 36%

Après débat et délibération, les conseillers municipaux présents valident :

- La demande de DSIL auprès des services de l'État le projet cité ci-dessus.
- Approuve le plan de financement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

#### **Questions diverses :**

- Le recensement de la population est reporté à 2023 (information INSEE)
- Blandine CASULA – RDV avec le maire pour des opérations d'urbanisme à venir. Le service des domaines va être saisi afin d'obtenir une estimation pour la partie en emplacement réservé.
- Le journal communal sera distribué dans les délais
- Repas des Aînés : Après discussion le traditionnel repas sera remplacé par un repas livré au domicile

Fin de réunion